

<b>Ministère des ressources naturelles</b>  <b>Personne-ressource :</b> Cade Libby, (506) 453-7125	<b>Permis et inscription au tirage de chasse et de pêche</b> <i>Loi sur le poisson et la faune</i> Règlement 84-124 (la prise d'animaux à fourrure) Règlement 82-103 (la pêche à ligne) Règlement 84-133 (la chasse) Règlement 84-125 (chasses gardées de faisans) Règlement 97-141 (contrôle des animaux de la faune nuisibles) Règlement 2007-75 (licences d'établissement d'élevage du gibier à plume et Règlement 94-47 (chasse à l'original)
<b>Droit actuel :</b> Voir l'annexe <b>Droit proposé :</b> Voir l'annexe <b>En vigueur :</b> le 1 <sup>er</sup> janvier 2012	<b>Nouvelle prévision des recettes annuelles :</b> 277 516 \$  <b>Changement des recettes annuelles :</b> 146 255 \$
<b>Observations :</b> Les coûts associés aux différents programmes d'aménagement pour la chasse, le piégeage et la pêche sportive excèdent les revenus générés par les ventes de permis. Les augmentations de frais proposés sont prévues afin d'aider le département à couvrir les coûts de certains de ces programmes et les coûts d'impression et de publication des permis sous le présent système de permis.	

<b>Annexe</b>		
<b>Permis et inscription au tirage de chasse et de pêche</b>		
	<b>Droit actuel</b>	<b>Droit proposé</b>
Taxidermie	10,00 \$	15,00 \$
Chasse gardée de faisans – Catégorie 1	25,00 \$	37,50 \$
Chasse gardée de faisans – Catégorie 2	100,00 \$	150,00 \$
Établissement d'élevage du gibier à plume	10,00 \$	15,00 \$
Chasse dans une chasse gardée de faisans	1,00 \$	1,50 \$
Commerçant de peaux (résident)	15,00 \$	22,50 \$
Commerçant de peaux (non-résident)	50,00 \$	75,00 \$
Agent de contrôle des animaux de la faune nuisibles	50,00 \$	75,00 \$
Guide – Catégorie I	10,00 \$	25,00 \$
Guide – Catégorie II	5,00 \$	7,50 \$
Tous les permis de remplacement	5,00 \$	5,25 \$
Tirage au sort des permis de chasse à l'original pour non-résidents	25,00 \$	26,25 \$
Tirage au sort des permis de chasse à l'ours pour non-résidents	25,00 \$	26,25 \$
Droits d'inscription au tirage au sort pour les cerfs de Virginie sans bois	NOUVEAU	4,00 \$
Droits d'inscription au tirage au sort des permis de pêche dans les eaux réservées de la Couronne par pêcheur	NOUVEAU	7,00 \$
Autorisation d'exemption de guide pour non-résidents*	100,00 \$ (NOUVEAU)	150,00 \$
Tirage au sort des permis de chasse à l'original pour non-résidents (Web)*	25,00 \$ (NOUVEAU)	26,25 \$
* Remarque : Présentement requis, bien que ne figurant pas dans la réglementation.		